

COLLECTE DES ENCOMBRANTS MATIÈRES ACCEPTÉES

Règle générale : tout déchet d'origine domestique qui mesure plus de 1 mètre ou qui pèse plus de 25 kg pouvant être chargé manuellement par 2 employés.

- ✓ Maximum 10 sacs de déchets avec un poids n'excédant pas 9 kg;
- ✓ Mobilier entier ou défait (table, chaise, divan, luminaire, lampe sur pied, bibliothèque, etc.);
- ✓ Appareils ménagers (laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, cuisinière);
- ✓ Petits appareils et petits électroménagers (micro-ondes, ventilateurs sur pied, etc.);
- ✓ Matelas, lits et sommier;
- ✓ Tapis, toile ou bâche attachée et enroulée d'une longueur maximale de 1,5 m et d'un diamètre maximal de 35 cm;
- ✓ Meubles et pièces de meubles (ex. : panneaux de bibliothèque, tiroirs, pattes de tables, etc.);
- ✓ Toilettes, lavabo, meuble-lavabo, vanité, baignoire;
- ✓ Barbecue (**sans la bonbonne**);
- ✓ Vélo;
- ✓ Jouets ou items pour enfants (poussette, balançoire, chaise haute, modules divers, sièges d'auto, etc.);
- ✓ Items saisonniers (râteau, pelle, brouette, balai, etc.);
- ✓ Spa défait en 6 sections et pouvant être ramassées par 2 employés;
- ✓ Baril de métal vide;
- ✓ Filtre de piscine (**sans sable**).



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

MATIÈRES REFUSÉES

Règle générale : toute matière admissible à un ou plusieurs autres types de collecte (matières recyclables, matières organiques ou résidus verts) ne doit pas se retrouver dans la collecte des encombrants. La collecte des encombrants permet aux citoyens de se débarrasser de leurs déchets volumineux trop imposants pour être déposés dans les bacs roulants à déchets. Dans tous les cas où des items ont un potentiel de valorisation, le Recyclo-Centre (165, avenue de l'Hôtel-Dieu, à Sorel-Tracy) devrait être priorisé.

- ☒ Sacs de feuilles et de gazon (oranges ou transparents);
- ☒ Déchets déposés en vrac (non ensachés), louses au sol ou dans une remorque;
- ☒ Pneus et pièces d'auto (incluant les boîtes pour camion pickup);
- ☒ Toiles de piscine, bâches ou tapis qui ne sont pas roulés et solidement attachés;
- ☒ Armoires de cuisine et comptoir de cuisine;
- ☒ Appareils électroniques de télécommunications (ex. : télévisions, ordinateurs, imprimantes, systèmes audio et vidéo, etc.);
- ☒ Résidus domestiques dangereux (RDD) tels que la peinture, les aérosols, les néons, les bonbonnes de propane, etc.;
- ☒ **Résidus de matériaux de construction, de rénovation et de démolition ou tout ce qui constitue le squelette d'une maison** tel que les planches de bois, morceaux de 2x4, panneaux de plywood, madriers, poteaux de clôtures, patio, planchers et lattes, portes, fenêtres, gypse, bardeaux d'asphalte, céramiques, vinyle, etc.;
- ☒ Objets tranchants et/ou pointus (verre, miroir, morceaux de vitre, items avec des clous apparents, etc.);
- ☒ Boîtes de carton ou autres matières recyclables;
- ☒ Appareils réfrigérants : réfrigérateurs, congélateurs, refroidisseurs d'eau et climatiseurs (qui contiennent des halocarbures);
- ☒ Branches, cèdres, troncs et billots de bois, morceaux de béton, roches, terre et tourbe;
- ☒ Items avec un moteur à essence ou contenant de l'huile (ex. : tondeuse, souffleuse, etc.).